Région PACA

MARIGNANE, le 13 septembre 2008

Monsieur François FILLON
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 PARIS

1A 022 450 6485 4

Loi de Modernisation de l'Economie – déréglementation des supermarchés et hypermarchés
Directive Européenne 2006-213 du 12 décembre 2006

Monsieur le Premier Ministre,

Suite à la mise en demeure de la Commission Européenne et de son avis motivé, l'Etat Français est dans l'obligation de modifier sa réglementation concernant les implantations de grandes surfaces, en particulier pour les **nouvelles implantations,** la commission imposant de passer du seuil de 300 m² à 1 000 m².

Or aujourd'hui, au motif de la loi LME du 4 août 2008, les préfets n'examinent plus les projets d'extension de moins de 1 000 m² de tous les supermarchés et de tous les hypermarchés déjà implantés et dépassant le seuil de 1 000 m².

A titre d'exemple, vous trouverez ci-joint le rapport de la Chambre de Commerce du Loiret concernant l'extension de 300 m² du supermarché Champion d'Orléans de 2000 m², 560 m² de l'hypermarché Leclerc Tavers de 4 745 m², ces projets ont été retirés de la C.D.E.C. le 4 septembre 2008.

Pour cette raison, nous vous sollicitons afin de connaître :

1. Combien de mètres carrés seront réalisés par tous les supermarchés et hypermarchés ?
2. Combien de commerçants indépendants vont disparaître suite à cette déréglementation ?
3. Comment allez-vous calculer les taxes correspondantes aux surfaces de vente ?
4. Comment vont-être mis à jour les inventaires des grandes surfaces (O.D.E.C.)

Dans l'attente de votre réponse,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de notre considération distinguée.

DONNETTE Martine
La Présidente

Association loi 1901 créée en 1994 de Franchisés, Ex Franchisés et de Commerçants Indépendants
Siège : 1 rue François Boucher – 13700 MARIGNANE S/ Préfecture d'Istres 01/05688 CNIL 747659
Tél 06 09 78 09 53 Fax 04 42 88 57 80 http://entoutefranchise.free.fr